

Rapport d'activités 2012



Phytofar

Table des matières

Le mot du Président	p2	
Le mot du Secrétaire général	p4	
La mission de Phytofar	p6	Pleins feux sur ... un certain nombre de contributions importantes pour une protection durable des plantes p29
Nos engagements pour l'avenir	p8	- Epuration des eaux résiduelles au moyen du Sentinel p31
Un coup d'œil dans le rétroviseur	p10	- Stop à la derive p32
Politique fondée sur des bases scientifiques	p20	- Abeilles p34
- Mise sur le marché des produits de protection des plantes	p21	- PhytoStock et PhytoTrans p37
- Utilisation durable des produits de protection des plantes	p21	- Contrefaçon et produits illégaux p38
- Phytolice	p24	- Phytofar-Recover p43
De l'année de la biodiversité (2010) à l'année de la chimie (2011)	p26	- Bonnes pratiques p47
		- Institut Phytofar p48
		Conclusion p52
		Liste des abréviations p54
		Secrétariat de Phytofar, comités de guidances et membres p56

Le mot du Président

En moins de deux générations, plus de neuf milliards d'habitants de la planète devront pouvoir vivre et être nourris d'une manière digne et durable. Cela représente deux milliards de personnes de plus qu'actuellement. En outre, certains produits agricoles s'utilisent aussi comme sources d'énergie alternatives, et la prospérité s'accroît partout dans le monde, de sorte que la pression sur l'agriculture ne cesse d'augmenter.

*Aussi la durabilité est-elle une exigence justifiée,
tout aussi essentielle pour préserver ou améliorer la qualité de vie
tant de la génération actuelle que des générations futures.*

Le développement durable consiste à satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Ceci constitue un défi de taille et un objectif complexe, car les besoins et les intérêts d'une société sont diversifiés et évoluent en permanence. Les exigences de base permettant de relever ce défi sont l'expertise fondée sur des bases scientifiques, la disponibilité suffisante de matières premières, la transparence et une grande aptitude à engager un dialogue avec les différentes parties prenantes (stakeholders) de la société.

On pourrait penser que ces considérations ne sont valables que pour des pays d'Amérique latine, d'Afrique ou d'Asie, et pas pour la Belgique. Rien n'est moins vrai. La production durable d'aliments de grande qualité et la protection de l'homme et de la nature sont tout aussi essentielles pour nous. Comment préserver la diversité de la nature tout en produisant des aliments de grande qualité à un prix acceptable ? Comment maintenir une agriculture locale efficace et une norme de qualité élevée pour la production locale alors que la population réclame de plus en plus de terres ? Comment préserver la bonne qualité de l'eau alors que la demande de nourriture et de bioénergie nécessite une intensification de l'agriculture ? Comment profiter d'un jardin pittoresque sans mettre en danger les besoins de la nature ? Comment maintenir un large consensus social alors que les objectifs et les stratégies des parties prenantes sont souvent différents sinon partiellement opposés ?

Phytofar et ses membres constituent un partenaire compétent, dévoué et expérimenté. Avec l'aide des divers secteurs concernés – alimentation, agriculture, horticulture, espaces verts et jardinage – ainsi qu'avec celle des autorités, des organisations non gouvernementales, du monde académique et de nombreux autres partenaires, Phytofar est en mesure de concevoir et de mettre en œuvre des solutions durables pour le secteur. Et si l'introduction de solutions durables doit être rendue acceptable aux yeux de la société, les différentes parties prenantes devront nécessairement collaborer dans la transparence et se baser sur des faits. Phytofar contribue à cette démarche en élaborant des solutions avec d'autres parties prenantes et en les mettant en œuvre dans les quatre domaines suivants :

Alimentation // Santé // Environnement: eau et biodiversité // Utilisation efficace des matières premières
Notre ambition est de continuer à introduire avec succès des mesures efficaces qui permettront de réaliser la durabilité et de valoriser en permanence la contribution de notre secteur à la société belge.

Klaus Kötting,
Président de Phytofar

Klaus Kötting,
Président de Phytofar



Le mot du Secrétaire général

Au cours des deux dernières années, Phytofar et ses membres ont continué à œuvrer pour un secteur professionnel qui a soin de fournir des produits et des services de qualité à tous les niveaux du cycle de vie de nos produits. Les nombreuses actions entreprises au cours de la période écoulée en sont l'expression. Ces actions se sont concentrées sur quatre grands domaines :

L'alimentation // en contribuant activement au débat sur les résidus, et en soutenant des initiatives qui doivent permettre de pratiquer la protection des plantes dans de petites cultures.

La santé // en organisant des sessions de formation pour les distributeurs de nos produits, lesquelles ont notamment trait à l'entreposage et aux vêtements de protection individuelle ; en retravaillant entièrement le site web 'PhytoTrans' et en lançant le site web 'PhytoStock' pour garantir la sécurité du transport et de l'entreposage, et en organisant des actions concrètes visant à mettre fin aux contrefaçons et aux produits illégaux.

L'environnement : l'eau et la biodiversité // en promouvant l'utilisation de techniques sûres pour l'environnement, telles les buses anti-dérive ; en participant au projet européen TOPPS-Prowadis relatif à la protection de l'eau, et en offrant notre soutien à la gestion des bordures de champ et à l'ensemencement de bordures fleuries.

L'utilisation efficace des matières premières // en élaborant des projets axés sur la réduction des eaux résiduelles et en collectant avec succès les emballages vides et les produits non utilisables.



Peter Jaeken,
Secrétaire général de Phytofar

Pour découvrir les nombreuses autres façons de respecter ces engagements, lisez la suite du présent rapport ou visitez notre site www.phytofar.be.

Outre l'observance d'un cadre législatif très strict, les membres de Phytofar s'engagent à saisir aux systèmes autorégulateurs tels que le programme Responsible Care de l'industrie chimique, à participer à Phytofar-Recover pour gérer les flux résiduels du client professionnel, à être en règle avec le guide autocontrôle du secteur dans le cadre de la sécurité alimentaire et à respecter le code de déontologie.

Ces engagements ne sont pas sans conséquences : jour après jour, ils exigent des efforts de la part de tous les travailleurs. C'est pourquoi je tiens à leur exprimer ici mon appréciation la plus sincère et mes plus vifs remerciements.

Et pour l'avenir aussi, Phytofar tient à participer proactivement au débat sociétal, ensemble avec les utilisateurs et les nombreux acteurs du secteur; afin qu'au niveau local aussi, nous puissions contribuer à des solutions permettant de relever les grands défis d'aujourd'hui et de demain.

Peter Jaeken
Secrétaire général de Phytofar

Une nourriture abondante et saine pour tous

Notre monde est confronté à une série de défis importants concernant l'approvisionnement en eau et en aliments, les ressources énergétiques et naturelles, l'utilisation des sols et la santé des populations. Tout comme l'utilisation rationnelle des sols et de l'eau, les produits phytopharmaceutiques sont indispensables à la production d'une nourriture saine et abondante pour une population mondiale en croissance continue. Notre recherche innovante, développant sans cesse des nouveaux produits et des nouveaux usages, trace la voie de notre monde vers un développement durable. Phytofar soutient très activement un usage responsable des produits phytopharmaceutiques pour garantir une agriculture durable, respectueuse de l'homme, des animaux et de l'environnement.

Phytofar est l'Association Belge de l'Industrie des produits de la protection des plantes. Phytofar est une section professionnelle d'essencia, la Fédération belge des industries chimiques et des sciences de la vie.

www.phytofar.be



« Notre recherche innovante, développant sans cesse des nouveaux produits et des nouveaux usages, trace la voie de notre monde vers un développement durable. »

Phytofar prend des engagements dans les quatre domaines suivants :

// Alimentation

Nous nous engageons à contribuer à un approvisionnement en alimentation saine, de prix abordable et de grande qualité pour tous !

Nous le faisons en maintenant la santé des plantes, en augmentant leur productivité et en améliorant les pratiques agricoles.

// Utilisation efficace des matières premières

Nous nous engageons à utiliser de façon efficace les matières premières dont nous avons besoin pour produire des produits de protection des plantes et pour instaurer une agriculture productive, ainsi qu'à les préserver pour l'avenir !

Nous le faisons en cherchant à les produire et à les utiliser durablement, par le biais de la prévention, de leur réutilisation et de leur recyclage.

// Environnement : eau et biodiversité

Nous nous engageons à conserver et à protéger les réserves d'eau !

Nous le faisons en développant des solutions innovantes pour la protection des plantes et en promouvant de bonnes pratiques agricoles.

Nous nous engageons également à augmenter la biodiversité et les habitats naturels de différents animaux et insectes dans l'environnement agricole !

Nous le faisons en exploitant notre expertise dans le domaine de la protection des plantes et des pratiques agricoles, afin de stimuler ainsi l'harmonie entre nature et agriculture.

// Santé

Nous nous engageons à protéger la santé des utilisateurs et des consommateurs !

Nous le faisons en lançant des technologies innovantes et en promouvant des pratiques optimales pour une utilisation sûre.

Un petit coup d'œil

dans le rétroviseur

Une période de deux années passionnantes et très intenses vient de prendre fin. De nouvelles législations ont vu le jour ; diverses campagnes visant à promouvoir l'utilisation correcte des produits de protection des plantes furent lancées ; des journées d'étude et des conférences de presse organisées ; les Prix de l'Institut Phytofar décernés pour la sixième fois ; ...

Au fil des pages suivantes, vous trouverez un résumé des activités de Phytofar au cours de ces deux années.



46

46

///



Un petit coup d'œil dans le rétroviseur

Mai 2010

L'**Assemblée générale** a lieu au Hof ten Steene à Orsmaal, sur le thème de « l'IPM, la protection intégrée des cultures, la base de l'agriculture durable » avec comme conférenciers invités Dirk Van Gyseghem (Autorité flamande), Inge Van Oost (Commission européenne) et Annie Demeyere (Autorité flamande). Les présentations ont été précédées d'une visite de la Criée de Hesbaye.

Juin 2010

Dans le cadre de la mise en service du **premier biofiltre au niveau communal**, Phytofar a organisé en collaboration avec PhytEauWal une conférence de presse à Ohey, un petit village de Wallonie.

Juillet 2010

Conjointement avec l'ECPA, l'Association européenne de Protection des Plantes, Phytofar a organisé pour les **journalistes agricoles européens** une visite guidée de l'entreprise fruitière Torenhof d'Ann Derycke à Brussegem. Sous un soleil radieux, Ann leur a fait découvrir les atouts de la culture intégrée, leur montrant des nichoirs et de nombreuses coccinelles.

Août 2010

Phytofar a envoyé aux agriculteurs belges un **autocollant reprenant 10 conseils** pour une utilisation sûre et responsable des produits de protection des plantes. L'autocollant a été envoyé en même temps que l'invitation à participer à la campagne de collecte de Phytofar-Recover.

Inagro (encore POVLT à cette époque) a clôturé l'été par une grande **journée de protection des plantes à Rumbeke-Beitem**. Phytofar se devait d'y être présente et a accueilli des centaines de curieux sur son stand.

PROCLAM, le Centre provincial pour l'agriculture et l'environnement en Flandre occidentale, a produit une série d'affiches sur le thème des abeilles. Phytofar y a prêté son concours en se chargeant de la rédaction de la partie « **Conseils pour une pulvérisation respectueuse des abeilles** ».

Sept 2010

Phytofar a partagé un stand avec PhytEauWal et Inagro (ex POVLT) lors de la **Journée nationale du gazon à Hove**. Des centaines d'entrepreneurs paysagistes et gestionnaires professionnels d'espaces verts venus de tout le pays ont reçu des explications sur l'application correcte des produits de protection des plantes.

Le slogan « **Petites causes, grandes conséquences** », déjà bien connu des agriculteurs lorsqu'il s'agit d'éviter les pollutions ponctuelles, a été complété par des conseils et des photos regroupés dans un brochure pratique destinée aux utilisateurs non agricoles des produits de protection des plantes.

L'**IPM**, *Integrated Pest Management* ou culture intégrée, est probablement la technique de culture la plus durable à l'heure actuelle.

Le Ministre-Président et Ministre flamand de l'agriculture, Kris Peeters, a donné le coup d'envoi d'une série de moments de réflexion avec l'ensemble du secteur sur l'**IPM** dans chaque culture, en vue d'élaborer une série de mesures dans le cadre de la Directive européenne sur l'utilisation durable des pesticides. Phytofar collabore étroitement à l'élaboration de ces **mesures IPM** qui sont incontestablement très positives pour l'avenir durable de l'agriculture.

Nov 2010

Lors de la **journée des gestionnaires d'espaces verts à Grez-Doiceau**, Phytofar a initié les responsables de l'entretien de nos terrains de golf belges aux bonnes pratiques phytosanitaires.

La Journée nationale du gazon et la Greenkeepers Day ont suscité un net regain d'intérêt pour les applications non agricoles des produits de protection des plantes. Conjointement avec le Comité Régional Phyto et à l'**intention des entrepreneurs paysagistes wallons**, Phytofar a organisé une **après-midi d'étude** axée sur l'usage correct de ces produits dans les espaces verts publics.

A l'intention des distributeurs de **produits de protection des plantes**, Phytofar a organisé deux journées d'information sur leur **entreposage correct**. L'une à Gembloux et l'autre à Gand. L'objectif était d'expliquer les législations nationale et régionales relatives à l'entreposage des produits dangereux.

Déc 2010

Le site web de Phytofar fait peau neuve ! Outre la page d'accueil publique, il contient aussi une page d'accueil réservée aux utilisateurs (professionnels et grand public), aux responsables politiques et aux médias. Chacun peut y trouver rapidement et facilement l'information pertinente répondant à ses intérêts. L'adresse du site est inchangée www.phytofar.be.

Janv 2011

Au cours de la **journée 'Volsog Fytodag' à Gand**, Phytofar a évalué l'année d'utilisation du Sentinel par des entreprises de pulvérisation en Flandre orientale et occidentale. Phytofar y a également annoncé de nouvelles actions, dont l'élargissement aux grandes entreprises agricoles. Par la même occasion, Phytofar a donné le coup d'envoi pour de nombreuses séances de démonstration du Sentinel dans plusieurs centres d'essais et stations de recherche, ainsi que dans des entreprises néerlandaises cultivant la tulipe.

Mars 2011

Pour la troisième fois, Aquawal (l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie) a organisé en partenariat avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie et avec le soutien actif de Phytofar, les « **Assises de l'Eau** ». Cette matinée d'étude a abordé les grands enjeux de la future politique de l'eau.

Phytofar a fait une présentation sur l'utilisation d'un biofiltre. A l'issue d'un concours, elle a remis, en présence du Ministre wallon de l'environnement - Philippe Henry, un biofiltre d'une valeur de 1 000 euros. L'heureux gagnant était la commune de Gedinne. Félicitations !

Le 22 mars est la **Journée mondiale de l'eau**. Étant donné que l'agriculture représente à elle seule 70% de la consommation mondiale d'eau, une protection innovante des plantes est primordiale pour une utilisation optimale des réserves d'eau. Pour en souligner l'importance, Phytofar a diffusé un communiqué de presse accompagné d'un texte fournissant des exemples issus du monde entier. Au cours des prochaines années, une attention particulière sera accordée à la qualité de l'eau.

Le site web Phyto-Info a fait peau neuve et porte maintenant le nom : **PhytoTrans**. Il contient toutes les règles et la législation relatives au transport des produits de protection des plantes et constitue, à ce titre, une aide indispensable pour le commerce.

Conclu entre les communes riveraines de la Haute-Meuse, le « **contrat rivière Haute-Meuse** » stipule des accords collectifs pour l'exploitation des terres et la gestion des rives du fleuve. Phytofar a été conviée à expliciter les initiatives prises par l'industrie en vue de réduire l'impact des produits de protection des plantes sur l'environnement.



Avril 2011

En 2011, le **KVIV** (l'Association royale des Ingénieurs flamands) a consacré son après-midi d'étude annuel, à Melle, au thème de la protection des plantes.

Le thème jette un éclairage sur les programmes de réduction ainsi que sur l'utilisation responsable des produits de protection des plantes par le biais de présentations de la Commission européenne – la DG Sanco, du coordinateur belge du programme de réduction, du Pesticide Action Network (PAN) ainsi que de Phytofar.

A Poperinge, la première station de remplissage pour pulvérisateurs a été inaugurée. Une telle station permet aux agriculteurs et entreprises de pulvérisation qui puisent leur eau dans un fossé ou dans un bassin de retenue, d'éviter les pollutions ponctuelles. Inagro et la province de Flandre occidentale bénéficient du soutien actif de Phytofar. Au cours des prochaines années, huit stations de remplissage similaires seront aménagées en Flandre occidentale.

Mai 2011

« De l'Année internationale de la Biodiversité (2010) à celle de la Chimie (2011) : la contribution des produits de protection des plantes » était le thème de l'**Assemblée générale** de Phytofar qui s'est déroulée à La Ferme du Val-Fayt à Fayt-Lez-Manage. L'après-midi, nous avons été reçus sur le site de production de Syngenta à Seneffe. Les conférenciers invités étaient Yves Verschueren, administrateur délégué d'essencia, qui a explicité l'intérêt de l'innovation durable au cours de l'Année internationale de la Chimie ; Laurent Oger, manager Agriculture et Environnement à l'ECPA, qui nous a parlé de la production durable des produits de protection des plantes, et enfin Jean-Louis Bernard, membre de l'Académie d'Agriculture de France, qui a fait une présentation sur la biodiversité des terres cultivées et le rôle de la protection des cultures.



Un petit coup d'œil dans le rétroviseur

Hilde Boudry, coordinatrice très motivée du Comité de guidance Communication de Phytofar pendant plus de dix ans, a succédé à **Jean-Marie Descamps** en qualité de présidente de Phytofar-Recover. Simultanément, **Dany Debroux** a pris une retraite bien méritée. Pendant de longues années, elle fut l'assistante de Phytofar-Recover. **Dominique Vinage** a pris le relais.

Les journées trisannuelles de démonstration d'outils à Saint-Trond se sont déroulées le samedi 28 et le dimanche 29 mai. En partenariat avec pcfruit vzw, Phytofar y a présenté son projet « **Stop à la dérive** » avec lequel nous souhaitons encourager l'utilisation des buses à injection d'air (buses anti-dérive) par les fruiticulteurs. Après avoir donné les premiers résultats des essais et toutes les informations sur les buses à injection d'air sur notre stand, nous avons également organisé des démonstrations de pulvérisation avec, d'une part, des buses classiques et ,d'autre part, des buses à injection d'air. Dans le cadre de ce projet et en partenariat avec pcfruit vzw,

Phytofar a réalisé une brochure fournissant les tenants et les aboutissants du projet « *Stop à la dérive* » ainsi qu'un aperçu de toutes les buses à injection d'air agréées en fruiticulture en Belgique.

Juin 2011

Le 14 juin, le **règlement européen 1107/2009** est entré en vigueur dans tous les Etats membres de l'Europe. Cette nouvelle loi règle la commercialisation des produits de protection des plantes et remplace la Directive 91/414. Une législation de base pour notre secteur.

Sept 2011

L'installation collective de rinçage et de nettoyage de l'entreprise Weltjens à Bocholt a été inaugurée officiellement. Le Centre d'essai et de formation de Bocholt, le cercle des machines Agraco, pcfruit vzw, le département Agriculture et Pêche des autorités flamandes et Phytofar se sont associés au projet. Les résidus de pulvérisation sont recueillis puis purifiés dans l'installation Sentinel.

Après la Flandre occidentale, où une installation Sentinel mobile est en service depuis 2009, ce projet est le second à assurer la purification chimique des résidus de pulvérisation.

Oct 2011

Les 18 et 19 octobre, Phytofar était présente aux **Ateliers anti-contrefaçon à Wemmel**. Il s'agissait d'un échange d'informations vitales entre les pouvoirs publics compétents (administrations fédérales et régionales, douane, police, AFSCA) et l'industrie en vue de mieux reconnaître les contrefaçons et d'arrêter la commercialisation de ces produits dangereux.

Nov 2011

Les distributeurs sont les premiers interlocuteurs de l'agriculteur. À ce titre, ils sont les mieux placés pour le conseiller sur la bonne façon d'utiliser les produits de protection des plantes. Aussi, en collaboration avec PhytoDis, Phytofar a décidé d'organiser un **programme de formation comportant cinq présentations** qui ont été données au cours de l'hiver 2011 – 2012. Les cinq présentations sont : l'aménagement correct du local phyto, la protection de l'utilisateur, la prévention des pollutions ponctuelles, la bonne technique de pulvérisation et les nouvelles législations. Phytofar a délégué des collaborateurs pour satisfaire aux nombreuses demandes émanant de la distribution !

Le 8 novembre 2011, l'**Institut Phytofar** a remis pour la sixième fois un prix de 7 500 euros à deux projets contribuant à l'agriculture durable. L'édition a été plus festive que d'ordinaire car l'Institut Phytofar fêtait les dix ans d'existence de la Remise des Prix ! Les prix ont été remis par la Ministre Sabine Laruelle.

Le prix scientifique a été décerné au projet « **Effets secondaires des produits de protection des plantes sur les abeilles : identification et évaluation de l'impact des effets sous-létaux** » dirigé par le Dr Ir Tim Beliën et le Dr Bruno Gobin du Centre d'essai de la Fruiticulture (« Proefcentrum Fruitteelt vzw ») en collaboration avec les professeurs Lutgarde Arckens, Roger Huybrechts et Johan Billen du département de biologie de la K.U.Leuven.

Le prix professionnel a été décerné à « **Terr' Avenir Wallonie – Beloftevol Boeren** ». Il s'agit d'un groupe d'agriculteurs flamands et wallons qui, sous la houlette de Melanie Vanstaen (Inagro) et Céline Detremmerie (CRA-W), a élaboré un système de gestion environnementale visant à limiter l'impact environnemental de leurs entreprises.

Déc 2011

Le 1er décembre, la passation de pouvoir de la présidence a eu lieu chez Phytofar. Après quatre ans et demi, Bernard Pecquereau a passé le flambeau à **Klaus Kötting** (directeur de Bayer CropScience). Phytofar a remercié **Bernard Pecquereau** pour ses longues années de dévouement et d'enthousiasme au profit du secteur de la protection des plantes et a réservé un accueil chaleureux à Klaus Kötting !



Janv 2012

Phytofar a préparé une suite au projet « Stop à la dérive » visant à introduire les buses à injection d'air dans la fruiticulture, et s'est concertée à ce sujet avec des constructeurs de machines et de buses, ainsi qu'avec des conseillers en fruiticulture. En outre, **six fruiticulteurs motivés** se sont déclarés disposés à pulvériser, pendant toute la saison, une de leurs parcelles au moyen de buses à injection d'air, et à inviter leurs collègues fruiticulteurs à venir faire un tour sur leur champ dans le courant de l'été, afin de constater de leurs propres yeux les résultats de la pulvérisation avec ces buses.

Mars 2012

Le thème « **De la nourriture pour plus de sept milliards de personnes : comment faire ?** » a été abordé, le 21 mars, au cours de l'après-midi d'étude organisée par le groupe de travail 'Protection des plantes' du KVIV à Melle. Plusieurs visions étaient abordées. Doit-on produire davantage de nourriture, et pour ce faire lancer un défi à l'agriculture et à l'horticulture de haute technologie auxquelles les produits de protection des plantes et les OGM fournissent une contribution importante ? Ou produit-on déjà suffisamment de nourriture, et le cas échéant, ne faudrait-il pas tout simplement mieux la répartir et lutter contre son gaspillage au moyen d'une agriculture et d'une horticulture locales, de petite échelle, qui sont étroitement imbriquées avec la nature ?

Sujets abordés par le biais de présentations d'experts de la K.U.Leuven, de Phytofar, du VIB (institut flamand de biotechnologie) et de l'université de Gand.

Phytofar fait procéder à l'ensemencement des **bords fleuris** dans les fermes de démonstration de l'ADLO à Melkwezer et Zwalm, et aide les deux agriculteurs à épurer leurs eaux résiduaires.

Avril 2012

Le 4 avril, Inagro a organisé avec le soutien de Phytofar et de **TOPPS-PROWADIS** des **ateliers** destinés à toutes les parties prenantes (stakeholders) belges concernées par la protection de l'eau. L'atelier avait pour but d'instaurer de bonnes pratiques agricoles permettant de réduire les pertes de produits de protection des plantes et leur pénétration dans les eaux de surface, lesquelles sont provoquées par des sources diffuses (dérive, ruissellement et érosion). Les avis émis par la Belgique seront intégrés dans le projet européen TOPPS-PROWADIS.

Mai 2012

Phytofar tient son **Assemblée générale** dans les bâtiments de Willy Naessens à Wortegem-Petegem. Au programme de l'après-midi, une visite de la société Delvano, le premier constructeur belge d'appareils de pulvérisation à usage agricole. La visite sera suivie d'un débat, "Communicating in a complex societal context: crop protection in [e]motion".



Politique fondée sur des *bases scientifiques*

En 2009, le Parlement européen a voté le règlement européen 1107/2009 relatif à la commercialisation des produits de protection des plantes, ainsi que la Directive 2009/128 relative à l'utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Ces deux législations seront à présent implémentées dans les Etats membres.

En Belgique, le Règlement 1107/2009 est en vigueur depuis le milieu de l'année dernière ; la Directive 2009/128 sera transposée par le biais de deux Arrêtés Royaux qui seront publiés à la fin de l'année. La phytolice constitue un élément important de ces deux AR.

I. Mise sur le marché des produits de protection des plantes

Le règlement européen 1107/2009 est entré en vigueur dans tous les Etats membres de l'Europe le 14 juin 2011.

Cette nouvelle législation règle la mise sur le marché des produits de protection des plantes en remplacement de la Directive 91/414. Elle est essentiellement applicable aux détenteurs d'une agrément pour produits phytopharmaceutiques.

Cette législation intègre des normes plus sévères pour l'évaluation des substances actives et des produits importés. Des nouveautés, des améliorations et des éclaircissements y ont été apportés pour simplifier et accélérer les procédures.

La sécurité et la protection de la santé publique et de l'environnement occupent une place centrale. En outre, il augmente le libre échange et la disponibilité des produits de protection des plantes dans les Etats membres.

Ce règlement constitue donc une législation de base pour notre secteur.

2. Utilisation durable des produits de protection des plantes

En 2009, le Parlement européen a également voté, en même temps que le règlement 1107/2009, une Directive relative à l'utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Il s'agit de la Directive 2009/128 qui sera transposée en droit belge en 2012 via deux Arrêtés Royaux :

1. AR relatif à la mise en œuvre de l'utilisation durable des produits de protection des plantes et des additifs
2. AR relatif au programme fédéral de réduction des pesticides (= produits de protection des plantes + biocides)

L'AR relatif à l'utilisation durable contient des mesures applicables dans différents domaines en vue de veiller à ce que les produits de protection des plantes soient utilisés de manière correcte et durable. Ces mesures sont contraignantes.

En voici quelques exemples :

- // Interdiction des pulvérisations aériennes (actuellement uniquement autorisées sur demande spécifique)
- // Agrération des appareils de pulvérisation (existe déjà en Belgique)
- // Règles relatives au traitement des emballages vides et des produits périmés (déjà réglé en Belgique via Phytofar-Recover)
- // Formation des utilisateurs, vendeurs et conseillers professionnels (Phytolicence)
- // Règles relatives aux zones d'entreposage pour les distributeurs et les utilisateurs professionnels (organisation correcte du local phyto) (assistance de Phytofar via PhytoTrans & PhytoStock)
- // Lutte intégrée (IPM)
- // Information de l'utilisateur et du consommateur (assistance de Phytofar par des campagnes de communication sur l'utilisation correcte)
- // Indicateurs permettant de mesurer la situation
- // Mesures spécifiques pour la protection des eaux de surface, des zones de captage d'eau potable et des zones sensibles (ex. proximité d'écoles, plaines de jeu, hôpitaux,...) (assistance de Phytofar par la promotion des bonnes pratiques, la sensibilisation à la pollution ponctuelle et la dérive, et assistance concernant le cadre légal pour les systèmes de bioremédiation et d'épuration (tels que phytobac, biofiltre, Sentinel,...))

Tant les autorités fédérales que régionales sont compétentes pour la transposition de la Directive 2009/128. Les régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles) élaboreront des Arrêtés Ministériels selon leurs compétences spécifiques. Les Arrêtés des régions seront principalement déterminants pour la protection des eaux de surface, des zones de captage d'eau potable et des zones sensibles. Ces mesures imposeront par exemple la largeur des zones tampons, l'emplacement des zones d'interdiction de pulvériser, etc. Les régions sont également responsables pour les mesures relatives à la gestion intégrée des nuisibles (IPM). Elles décideront qui peut conseiller l'agriculteur, qui exécute le contrôle, quelles directives sont recommandées et lesquelles sont contraignantes, etc.

Etant donné que les régions sont également compétentes pour les aspects relatifs à l'utilisation durable, les directives pour la Flandre, la Wallonie et Bruxelles peuvent être, par conséquent, différentes.

L'élaboration de ces Arrêtés est attendue pour la fin 2012.

Le but de l'AR Programme de réduction fédéral relatif à la réduction de l'utilisation des pesticides, est d'établir un programme visant à réduire l'impact de ces produits sur l'homme et l'environnement. Après cinq ans, les mesures proposées seront évaluées par le biais d'indicateurs, afin de vérifier si la réduction visée est réalisée.

Tous les Etats membres sont tenus d'instaurer un Plan d'Action National. En Belgique il s'appellera NAPAN (Nationale ActiePlan / Plan d'Action National). Nous avons déjà connu un programme similaire, le PRPB (Programme de Réduction des Pesticides et Biocides). Ce plan visait une réduction d'impact, sur l'homme et l'environnement, de 25% entre 2001 et 2010 pour les produits phytopharmaceutiques à usage agricole et de 50% pour les produits phytopharmaceutiques pour utilisation non agricole (espaces verts, jardinage, ...) et les biocides. Les résultats définitifs ne sont pas encore disponibles, mais on suppose que la réduction de 25% sera certainement réalisée dans l'agriculture, et que la réduction de 50% est pratiquement tout aussi sûre.



Phytolice

Le 18 août 2012, les agrémentations des produits de protection des plantes seront scindées. Cela signifie qu'à partir de cette date, deux types de produits de protection des plantes seront disponibles sur le marché : les produits agréés pour l'utilisation professionnelle et ceux agréés pour l'utilisation non professionnelle.

La phytolice est un certificat pour les utilisateurs, les vendeurs et les conseillers professionnels de produits phytopharmaceutiques. Elle comporte une formation de base (qui doit être suivie pour obtenir la phytolice) et des formations complémentaires (formations qui doivent être suivies régulièrement pour pouvoir conserver la phytolice). La phytolice est une reconnaissance des connaissances acquises en matière de produits phytopharmaceutiques. Elle atteste que son détenteur est capable de les utiliser d'une manière correcte.

À compter du 25 novembre 2015, toute personne vendant, donnant des conseils et utilisant des produits pour utilisation professionnelle, devra disposer d'une phytolice. La durée de validité des phytolices est de six ans. Ensuite, elles peuvent être prolongées, à condition que le détenteur d'une licence ait suivi la formation permanente et qu'il satisfasse à certaines conditions.

Les produits pour utilisation non professionnelle pourront naturellement être achetés librement par le grand public.

Aperçu des différents types de phytolices

Type	Quoi ?
NP	Distribution /conseils sur les produits destinés à une utilisation non professionnelle
P1	Assistant utilisateur professionnel
P2	Utilisateur professionnel
P2s	Utilisateur professionnel spécifique
P3	Distribution / conseil de produits pour utilisation professionnelle



Des mesures de transition seront d'application du 1er septembre 2013 au 31 août 2015. Quiconque souhaite faire la demande d'une phytolice sur base de son expérience, doit l'introduire au cours de cette période. Cette mesure vaut p. ex., pour tous les vendeurs et utilisateurs agréés, ainsi que pour toute personne disposant d'un diplôme approprié (obligation d'avoir suivi un cours de phytopharmacie). Dès le départ, Phytofar s'est étroitement associée à la mise sur pied de la phytolice et lui a toujours prêté un support inconditionnel. La phytolice représente un pas de plus dans la voie de l'utilisation durable et responsable des produits de protection des plantes !

De l'année de la Biodiversité (2010)

Les Nations-Unies ont proclamé l'année 2010 'Année internationale de la Biodiversité'. Et 2011 'Année de la Chimie'. De la biodiversité à la chimie - un grand pas à première vue – si ce n'est que l'utilisation des produits de protection des plantes, fabriqués par des entreprises chimiques, peut bel et bien contribuer à la biodiversité.

L'agriculture et la biodiversité ne se conçoivent pas l'une sans l'autre. En Europe, 43% de la superficie des terres sont consacrés à l'agriculture. On perd souvent de vue que la perte d'habitats de par l'extension des terres agricoles constitue la plus grande menace pour la biodiversité. La demande alimentaire ne cesse d'augmenter en raison de l'accroissement démographique. Par conséquent, il existe une demande pressante d'exploiter davantage de sols comme terres agricoles. Selon de nombreuses études, dont Phytofar partage le point de vue, la meilleure solution consiste à maximaliser durablement la production alimentaire sur les terres agricoles existantes. Notre besoin en nourriture est certes plus grand, mais ne signifie en aucun cas qu'il faille pour autant disposer d'un plus grand nombre de terrains agricoles. Pour répondre à cette demande, il convient d'exploiter plus efficacement des technologies innovantes et de les intégrer dans la politique agricole.

à l'année de la Chimie (2011)

Lors de la remise des prix de l'Institut Phytofar, le Professeur Tim Benton, de l'université de Leeds au R.-U., une sommité en matière d'écologie démographique, a présenté sa solution pour continuer à nourrir la population mondiale en croissance continue, sans porter préjudice à la biodiversité et à la nature. La question qui se pose souvent et qui suscite une grande polémique, est de savoir si cette démarche doit se faire par le biais de l'agriculture extensive (*land sharing*¹) ou par celui de l'agriculture intensive (*land sparing*²).

L'étude de Tim Benton³ a démontré que la solution optimale est un mélange géographique où l'on alterne un maximum d'agriculture intensive avec l'agriculture extensive dans des régions n'autorisant qu'une faible productivité, par exemple, à cause de la qualité du sol. L'aspect territorial joue donc un rôle important. Dans la plupart des régions, l'agriculture intensive est la meilleure solution pour produire de la nourriture en suffisance pour satisfaire aux besoins de la population mondiale en hausse constante, et simultanément pour laisser suffisamment de place à la nature et à la biodiversité. Les produits de protection des plantes, utilisés correctement, jouent à ce propos un rôle clé en optimalisant les rapports par hectare.

¹ **Land sharing:** les terres disponibles sont « partagées » :
la nature est imbriquée dans une plus grande superficie agricole (agriculture extensive).

² **Land sparing:** les terres disponibles sont « scindées » :
l'agriculture est intensifiée de sorte qu'une plus grande part des terres est réservée à la nature.

³ Hodgson JA; Kunin WE; Thomas CD; Benton TG and Gabriel D (2010): Comparing organic farming and land sparing: optimizing yield and butterfly populations at a landscape scale. Ecology letters 13 1358-1367, 2010.



Une étude de l'Institut Humboldt en Allemagne⁴ a révélé que l'Europe accélérera la destruction de l'habitat, la faune et la flore de valeur, si la productivité des entreprises agricoles européennes est réduite. En effet, ailleurs dans le monde, notamment dans les pays en développement, le nombre de terres agricoles exploitées pour satisfaire aux grandes exigences alimentaires en Europe augmentera.

La biodiversité étant un thème mondial, elle est traitée en première instance par l'organisation européenne de notre secteur, l'ECPA, ainsi que par CropLife International, l'association internationale de la protection des plantes. L'ECPA a publié trois rapports à ce sujet, 'Agriculture and biodiversity' et 'Soil biodiversity and agriculture' en 2010, et 'Pollinators and agriculture' en 2011. Ces documents sont consultables sur le site www.phytofar.be. Plus spécifiquement pour la Belgique, Phytofar contribue au maintien de la biodiversité en promouvant l'ensemencement des bords de champs au moyen de mélanges de fleurs, et en encourageant le respect des zones tampons.

La meilleure solution afin d'harmoniser l'agriculture et la biodiversité, consiste à pérenniser la coexistence de la biodiversité et de l'innovation technologique, ainsi qu'à former les agriculteurs afin qu'ils utilisent correctement et durablement cette technologie et notamment les produits de protection des plantes.

⁴ von Witzke H and Noleppa S (2010): EU agricultural production and trade: Can more efficiency prevent increasing land-grabbing outside of Europe? Research Report, Humboldt University, Berlin, Germany.

Pleins feux sur...

un certain nombre de contributions
importantes pour une protection
durable des plantes

// Epuration des eaux résiduelles au moyen du Sentinel

// Stop à la dérive

// Abeilles

// PhytoStock et PhytoTrans

// Contrefaçon et produits illégaux

// Phytofar-Recover

// Bonnes pratiques

// Institut Phytofar



Épuration des eaux résiduelles au moyen du Sentinel

Le Sentinel est un système physico-chimique qui s'utilise pour épurer les eaux résiduelles. Par adjonction de produits chimiques, les substances contenues dans ces eaux se sédimentent sous forme de boue. L'eau restante est épurée au moyen d'un filtre à charbon actif. Ensuite, l'eau propre est stockée et peut être utilisée pour l'application d'un herbicide total ou pour un premier rinçage. Le Sentinel est capable de traiter des volumes d'eau beaucoup plus élevés qu'un biofiltre ou qu'un phytobac et il convient par conséquent très bien pour des entreprises devant traiter d'importants volumes d'eau résiduelle ou pour un traitement collectif.

Depuis sa création, le Sentinel est mis en œuvre dans deux régions : en Flandre orientale et en Flandre occidentale, où Inagro et Volsog le mettent à la disposition d'entreprises de pulvérisation et de grandes entreprises agricoles, et au Limbourg, plus particulièrement à Bocholt, où PVL et pcfruit vzw l'ont raccordé à l'installation de rinçage et de nettoyage commune de l'entreprise indépendante Weltjens. Tous les membres de la coopérative d'utilisation de matériels agricoles Agraco, et tous les agriculteurs de Bocholt et des environs peuvent y déposer leurs résidus de pulvérisation.

La mise en œuvre du Sentinel a permis une meilleure prise de conscience de la problématique des eaux résiduelles de la part des entreprises de pulvérisation et des agriculteurs.

Nous constatons que les activités de pulvérisation sont mieux planifiées et que le rinçage s'effectue davantage dans le champ, de sorte qu'il y reste moins d'eau résiduelle. Phytofar se réjouit vivement de cette évolution positive des pratiques de pulvérisation !

Stop à la dérive

La Directive-cadre européenne sur l'eau prescrit qu'en 2015 nous devrons disposer d'eau propre. Si nous voulons éviter que des zones tampons encore plus vastes ne soient imposées, ou qu'encore plus de produits de protection des plantes efficaces ne soient interdits, ces derniers devront être utilisés d'une manière correcte dans le respect de l'environnement. Cette utilisation correcte est faisable grâce à l'emploi des buses à injection d'air par exemple.



Les buses à injection d'air ont aussi un bon dépôt, une bonne couverture et sont efficaces !

Au cours des dix dernières années, des études intensives ont démontré leur bon fonctionnement. Dans le cadre du projet « Stop à la dérive » (2011-2012), Phytofar et pcfruit vzw testent les principaux paramètres dans les pommes et les poires afin de convaincre l'ensemble des fruiticulteurs de l'utilité et du bon fonctionnement des buses à injection d'air. Les buses à injection d'air pulvrisent de plus grosses gouttes qui ne forment pas de nuage ou brume de pulvérisation. Pourtant, elles sont tout aussi efficaces car il n'y a pas de lien entre la formation d'une dérive et la qualité ou l'efficacité de pulvérisation.

Les résultats de 2011 sont très prometteurs. C'est pourquoi il a été convenu, en concertation avec les constructeurs de buses et de machines et les conseillers de la fruiticulture, de créer une large plate-forme. En 2012, les buses à injection d'air sont utilisées par six cultivateurs motivés. Cet été, ils inviteront leurs collègues cultivateurs à venir faire un tour dans leurs champs. Car voir de ses propres yeux reste encore la meilleure méthode !

Abeilles

Des experts en apiculture, des scientifiques et des autorités du monde entier s'accordent à dire que la mortalité des abeilles est due à une diversité de facteurs. Les problèmes liés aux abeilles sont attribuables à plusieurs éléments : maladies et parasites (en particulier la mite Varroa), conditions environnementales et climatiques exceptionnelles, diminution de l'alimentation disponible mais aussi des pratiques agricoles et apicoles.

À ce jour rien ne confirme que les produits de protection des plantes utilisés selon les indications de l'étiquette, jouent un rôle au niveau de la mortalité des abeilles.

Avant leur commercialisation, les produits de protection des plantes sont soumis à une évaluation approfondie du risque qu'ils pourraient entraîner pour les abeilles.

Et même après leur agréation, l'industrie assure un suivi continu de leur utilisation, et si nécessaire, elle formule et publie des recommandations.

La prudence est de mise lorsque certains insecticides sont pulvérisés. Conjointement avec PROCLAM (Centre provincial pour l'agriculture et l'environnement de Flandre occidentale), Phytofar a rédigé des conseils pour pulvériser des produits de protection des plantes dans le respect des abeilles, afin d'informer les agriculteurs et les entreprises de pulvérisation sur la façon d'éviter d'exposer les abeilles aux produits pulvérisés.

Pulvériser dans le respect des abeilles signifie en bref que l'étiquette doit être lue attentivement, qu'il faut travailler en tenant compte de l'environnement et en respectant les bonnes pratiques, et enfin, qu'il faut avoir des accords clairs et précis avec les apiculteurs implantés à proximité des champs qui doivent être traités.



En 2011 et 2012, Phytofar a fait procéder à l'ensemencement de bords fleuris le long de quelques champs appartenant aux fermes de démonstration de l'ADLO à Melkwezer et à Zwalm. Un paysage très fleuri constitue une source de nectar et de pollen pour les abeilles et contribue ainsi à élargir l'offre de nourriture.



Abeilles

En 2011, l'Institut Phytofar a décerné son prix scientifique d'une valeur de 7 500 euros au projet « Les effets secondaires des produits de protection des plantes sur les abeilles : identification et évaluation de l'impact des effets sous-létaux », dirigé par le Dr Ir Tim Beliën et le Dr Bruno Gobin du centre d'essais pour la fruiticulture (« Proefcentrum Fruitteelt vzw ») en collaboration avec les professeurs Lutgarde Arckens, Roger Huybrechts et Johan Billen du Département de Biologie de la K.U.Leuven.

De plus, toutes les personnes présentes à la remise des prix de l'Institut Phytofar ont reçu un sachet de semences d'un mélange mellifère Tübinger à semer dans leur jardin pour offrir une nourriture abondante aux abeilles !

Les abeilles sont essentielles à la pollinisation de nombreuses cultures. Les agriculteurs et les apiculteurs travaillent dès lors souvent ensemble et mettent des ruches dans le champ. Ils amènent ainsi les abeilles plus près de leur source de nourriture et assurent, en même temps, une bonne pollinisation des cultures. Une situation « win-win » !

PhytoStock et PhytoTrans

Le site web PhytoTrans est un outil d'aide en ligne qui permet d'obtenir rapidement tous les documents de bord légaux indispensables pour transporter des produits de protection des plantes agréés en Belgique. Sur le site web PhytoStock, vous trouverez toutes les conditions d'entreposage pour être en conformité avec les législations nationale et régionales.

Ces deux sites web ont été développés spécifiquement pour le secteur de la distribution. Sur le site web de Phytofar, la page d'accueil réservée au secteur de la distribution contient un lien vers PhytoTrans et PhytoStock. Ces sites web sont protégés par un mot de passe. Vous pouvez adresser votre demande d'accès à Phytofar ou à PhytoDis.



Outre la page d'accueil pour le public, il y a également une page pour les utilisateurs, les politiques, les médias et plus récemment, pour la distribution.

www.phytofar.be

Contrefaçon et produits illégaux

Les produits de protection des plantes figurent parmi les produits les plus connus et les plus étudiés du monde. Ils doivent satisfaire à toute une série de normes relatives à la commercialisation, à l'entreposage et au transport, et être utilisés de manière judicieuse. Phytofar et ses membres fournissent des efforts considérables pour respecter toutes les prescriptions légales et pour stimuler l'emploi correct de ces produits.

Ceci nécessite des investissements considérables, non seulement au niveau de la recherche et du développement, mais aussi dans le cycle complet des produits de protection des plantes, jusqu'à la collecte des emballages vides et des produits non utilisables.

Manifestement, le commerce illégal des produits qui ne sont pas évalués par les autorités, génère des bénéfices excessifs. Ces produits n'ont d'aucune façon dû prouver qu'ils sont efficaces et qu'ils n'impliquent aucun risque inacceptable pour l'homme et l'environnement. Phytofar s'engage à lutter contre ce phénomène et à attirer l'attention des autorités compétentes.



« Phytofar et ses membres fournissent des efforts considérables pour respecter toutes les prescriptions légales et pour stimuler l'emploi correct de ces produits. »



Contrefaçon

La contrefaçon s'est enracinée dans tous les secteurs industriels. Donc aussi dans celui des produits de protection des plantes, où il devient un problème d'importance croissante. Les produits de contrefaçon peuvent être lourds de conséquences pour l'utilisateur et pour la plante. Ces produits contiennent très souvent des substances interdites ou non testées et non contrôlées, lesquelles peuvent nuire à la santé ou à l'environnement. En outre, étant donné qu'ils sont rarement pourvus d'une étiquette légale et que leur composition est inconnue, l'utilisateur reste incertain quant à leur utilisation et à la dose indiquée.

La contrefaçon ne peut jamais être exclue complètement, mais Phytofar et ses membres s'emploient à compliquer sérieusement la vie des escrocs. Nous informons tous les acteurs concernés (administrations compétentes, douanes, police, AFSCA, distribution et utilisateurs) au moyen d'une panoplie de communications spécialement conçues et comprenant un film, une présentation et un CD-ROM.

Les 18 et 19 octobre 2011, Phytofar tenait un stand aux Ateliers Anti-contrefaçon à Wemmel. Il s'agissait d'un échange d'informations vitales entre les pouvoirs publics compétents et l'industrie en vue de mieux détecter les contrefaçons et de mettre un terme à la commercialisation de ces produits dangereux.

En collaboration avec les autorités compétentes, Phytofar s'attaque à la contrefaçon d'une manière proactive. Grâce à cette approche, le problème de la contrefaçon est provisoirement limité sur le marché belge.

La Belgique est une voie d'accès importante pour le reste de l'Europe pour toutes les marchandises et donc aussi pour les produits de contrefaçon. Phytofar plaide donc pour que les autorités compétentes soient dotées des moyens nécessaires pour s'attaquer à la racine de ce problème. De plus, Phytofar incite les utilisateurs à faire confiance aux distributeurs agréés et à ne pas utiliser des produits douteux, munis par exemple d'étiquettes étrangères ou ne portant pas de numéro d'agrément belge.

Produits de 'zone grise'

En matière de normes de produits, les législations européenne et belge sont très strictes en ce qui concerne les produits de protection des plantes. Elles offrent à l'utilisateur les garanties nécessaires pour une application correcte et sûre. Dans le cadre de la sécurité alimentaire, elles donnent au consommateur une garantie d'évaluation, de contrôle et d'inspection par les autorités compétentes.

La mise sur le marché involontaire ou délibérée de produits qui répondent à des normes moins strictes, mais qui sont ensuite commercialisés comme s'il s'agissait de produits de protection des plantes, est intolérable et illégale. Ce commerce illégal opère dans des zones juridiques grises, et se sert souvent de la vente sur internet pour duper les autorités et les utilisateurs.

Phytofar lutte activement contre ce genre de fraude, qui place le secteur sous un jour défavorable et offre des garanties insuffisantes pour assurer la protection de l'homme et de l'environnement. Phytofar demande aux autorités de prendre d'une manière adéquate cette problématique à bras-le-corps.



« La Belgique occupe la première place au niveau mondial en matière de collecte des emballages des produits de protection des plantes. »

Phytofar-Recover

Depuis ses débuts en 1997, la campagne de collecte de Phytofar-Recover connaît un succès grandissant, tant en Belgique qu'au Grand-Duché de Luxembourg. Plus de 90% des emballages commercialisés par le secteur sont collectés. La Belgique occupe ainsi la première place au niveau mondial en matière de collecte des emballages des produits de protection des plantes, et celle organisée par Phytofar-Recover constitue un exemple pour tous les autres secteurs industriels.

Quantité collectée de PPNU (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables)



La collecte des différentes fractions – emballages rincés, non rincés, bouchons séparés, emballages secondaires séparés – est scrupuleusement respectée par les utilisateurs professionnels. Cette façon de travailler est à la fois efficiente sur le plan des coûts et respectueuse de l'environnement.

À l'heure actuelle, nos emballages vides sont traités par incinération avec récupération d'énergie.

Quantité collectée d'emballages vides de produits de protection des plantes

(exprimé en % de la quantité mise sur le marché)



Le recyclage des emballages des produits de protection des plantes n'est pas encore possible en Belgique, alors qu'il l'est déjà dans nos pays voisins. C'est pourquoi des négociations sont en cours au niveau européen pour examiner la possibilité d'arriver à une réglementation européenne uniforme.

La communication menée ces dernières années sur le thème des PPNU (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables) a porté ses fruits. En 2009, cette collecte biennale a atteint le chiffre record de 228 tonnes. En 2011, elle est retombée à 175 tonnes, ce qui nous permet de conclure que nos utilisateurs professionnels vérifient de plus en plus souvent leurs stocks et y mettent de l'ordre.



Bonnes pratiques

Phytofar a développé cinq présentations sur les bonnes pratiques d'utilisation des produits de protection des plantes, ainsi que sur la nouvelle législation. Ces présentations ont été données à l'automne 2011 aux distributeurs et à leurs collaborateurs. En effet, ces personnes sont les premiers interlocuteurs de l'agriculteur et donc les mieux placées pour le conseiller sur les produits phytosanitaires et leur utilisation correcte. Vous trouverez ces présentations sur www.phytofar.be.

- // Aménagement correct du local phyto
- // Protection de l'utilisateur
- // Prévention des pollutions ponctuelles
- // Technique de pulvérisation correcte
- // Nouvelles législations
(notamment la phytolice)

L'Institut Phytofar

L'Institut Phytofar pour la Recherche et le Développement d'une Agriculture Durable fut fondé à l'initiative de Phytofar. Un conseil scientifique indépendant dirige cet institut. Les membres du conseil sont des personnes renommées dans les domaines de l'horticulture, l'écologie, l'environnement, l'alimentation, la santé publique, la biochimie, la biotechnologie, la toxicologie et l'économie. Tous les 2 ans, un prix scientifique et un prix professionnel sont attribués pour une valeur totale de 15.000 €. Par ce biais, l'Institut met à l'honneur des projets ou initiatives qui contribuent au développement d'une agriculture durable.

Palmarès du prix Institut Phytofar

2001	Prix scientifique: KULeuven Développement d'un pulvérisateur ponctuel pour traiter les adventices	2007	Prix professionnel: Joost De Paepe, producteur de chicons – traitement durable de l'eau et des déchets organiques
2003	Prix scientifique: UGent/CERVA Indicateur POCER pour l'évaluation des produits phytopharmaceutiques	2009	Prix scientifique: FUNDP & la spin-off Fytofend – Stimulateur (éliciteur) des défenses naturelles des plantes
	Prix professionnel: CARAH Avertissements agricoles contre le Phytophtora		Prix professionnel: Ignace Vercruyse, agriculteur Le phytobac dans la pratique
2005	Prix scientifique: UCL Développement de PROCULTURE, une aide pour le traitement contre Septoria en froment d'hiver	2011	Prix scientifique: pcfruit vzw et K.U.Leuven Les effets secondaires des produits de protection des plantes sur les abeilles: identification et évaluation de l'impact des effets sous-létaux
	Prix professionnel: ILVO Centre de connaissance et de conseil en technique de pulvérisation		Prix professionnel: Un groupe d'agriculteurs wallons et flamands sous la direction de Melanie Vanstaen (Inagro) en Céline Detremmerie (CRA-W) Terr'Avenir Wallonie – Beloftevol boeren.
2007	Prix scientifique: STEDULA Soutien de l'agriculture durable avec le livre des résultats « héritage du futur »		



Le *prix scientifique* 2011

est attribué au projet "Les effets secondaires des produits de protection des plantes sur les abeilles: identification et évaluation de l'impact des effets sous-létaux" dirigée par le Dr. ir. Tim Beliën et Dr. Bruno Gobin du Proefcentrum Fruitteelt vzw, en association avec Prof. Lutgarde Arckens, Prof. Roger Huybrechts et Prof. Johan Billen du Département de Biologie de la K.U.Leuven.

Les abeilles sont essentielles pour garantir la qualité de la production de diverses cultures agricoles et fruitières. Cependant, ces dernières années, de plus en plus de rapports inquiétants nous parviennent à propos de la mortalité des abeilles et de la détérioration globale de nos ruches. Dans ce projet, les abeilles étaient exposées, de façon contrôlée, à de faibles doses de produits de protection des plantes. Par la suite, leur comportement et les éventuels changements de comportement furent minutieusement observés. La méthodologie appliquée est un travail de pionnier pour lequel, pour la première fois, des techniques moléculaires étaient combinées à des expérimentations comportementales. Bien que les effets sous-létaux furent clairement identifiés et évalués peu après l'exposition, les chercheurs n'ont constaté aucun effet négatif sur les colonies d'abeilles à long terme. L'application de produits de protection des plantes selon les bonnes pratiques agricoles ne constitue donc aucun danger pour la survie des colonies d'abeilles. De bons accords entre les apiculteurs et les cultivateurs sont donc importants pour garantir une pollinisation efficace et une bonne production de miel.



Le *prix professionnel 2011* est attribué cette année aux associations « Terr'Avenir Wallonie – Beloftevol boeren ». Un groupe d'agriculteurs wallons et flamands, ayant pour objectif global et commun l'agriculture durable et responsable [sous la direction de Melanie Vanstaen (Inagro) en Céline Detremmerie (CRA-W)], ont mis en place des actions pour diminuer l'impact environnemental de leurs entreprises par le biais d'un système de management environnemental. Les étapes furent définies afin d'obtenir une certification ISO 14001.

Leur politique environnementale commune est basée sur quatre fondements: être acteur du développement durable, promouvoir l'agriculture, optimiser le fonctionnement des entreprises et assurer qu'un environnement sain reste disponible pour les générations futures. L'originalité de cette approche réside dans l'aspect volontaire et collectif de la démarche à travers la frontière linguistique, la prise en compte des parties prenantes, la volonté d'échanger des connaissances et des expériences au départ des pratiques agricoles et avec la collaboration de collègues et experts scientifiques. De cette manière, les performances des exploitations participantes sont constamment améliorées, tant sur le plan professionnel (socio-économique) qu'environnemental.

Conclusion

Concernant l'avenir, nous nous engageons à :

// contribuer à un approvisionnement alimentaire de qualité sanitaire irréprochable, en quantité suffisante et à des prix abordables pour tous ;

// exploiter efficacement les matières premières ;

// protéger l'eau et la biodiversité ;

// protéger la santé des utilisateurs et des consommateurs.

Nous le faisons essentiellement en commercialisant des solutions innovantes qui protègent les plantes, et en promouvant l'utilisation correcte des produits de protection des plantes, dans le respect de l'homme, des animaux et de l'environnement.

Nous nous mettons à l'écoute des souhaits et des questions des utilisateurs de nos produits, en nous engageant volontiers dans un dialogue avec les autres partenaires des secteurs concernés.



Phytofar se soucie de la santé publique, de notre environnement...

Nous soutenons une agriculture productive en proposant d'utiliser des produits de protection des plantes dont nous promouvons activement la bonne utilisation.

... et des utilisateurs !

Nous veillons à ce que nos solutions et nos produits soient faciles à utiliser, et à ce que les agriculteurs et les entreprises d'espaces verts et de jardinage belges puissent lutter efficacement contre les maladies et les nuisibles qui s'attaquent à leurs plantes, et qu'ils puissent rester compétitifs sur un marché qui est de plus en plus concurrentiel.

Liste des abréviations

ADLO

Afdeling Duurzame LandbouwOntwikkeling [Landbouw & Visserij – Vlaamse Overheid]

AFSCA

Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

Aquawal

Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie

AR

Arrêté royal

CARAH

Centre pour l'agronomie et l'agro-industrie de la Province de Hainaut

CERVA

Centre d'Etude et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques

CRA-W

Centre wallon de Recherches agronomiques

DG Sanco

Directorate-General for Health and Consumers

ECPA

European Crop Protection Association

FUNDP

Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix - à Namur

ILVO

Instituut voor Landbouw- en VisserijOnderzoek

INAGRO

Instituut voor Onderzoek en advies in land- & tuinbouw van West-Vlaanderen

IPM

Integrated Pest Management

ISO

International Organization for Standardization

K.U.Leuven

Katholieke Universiteit Leuven

KVIV

Koninklijke Vlaamse IngenieursVereniging

NAPAN

Nationaal ActiePlan / Plan d'Action National

**OGM**

Organisme Génétiquement Modifié

PAN

Pesticide Action Network

pcfruit vzw

ProefCentrum Fruitteelt vzw

PhytoDis

Association Belge des Distributeurs des Produits de Protection des Plantes

POCER

the pesticide occupational and environmental risk indicator

PPNU

Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables

PROCLAM

Provinciaal Centrum voor Landbouw en Milieu van West-Vlaanderen

PRPB

Programme de Réduction des Pesticides et Biocides

PVL

Proef- en Vormingscentrum voor de landbouw in Bocholt

R.-U.

Royaume-Uni

SU

Sustainable Use

UCL

Université catholique de Louvain – à Louvain-la-Neuve

UGent

Universiteit Gent

VIB

Vlaams Instituut voor Biotechnologie

Volsof

Verbond van Oud-leerlingen School voor Sproeiondernemers Gent

Phytifar

Secrétariat

// Klaus KÖTTING



Président

// Peter JAEKEN



Secrétaire général

// Jérôme COGNIAUX



Conseiller Garden,
Eau et Distribution
Porte-parole Wallonie

pjaeken@essenscia.be
tel +32 (0)2 238 97 75

jcogniaux@essenscia.be
tel +32 (0)2 238 97 82

// Sofie VERGUCHT // Laurence KNEIPE // Vinciane GERVAIS // Lesley COURTOIS



Conseiller Communication
et Utilisation durable



Conseiller Réglementation



Assistante



Assistante Communication

svergucht@essenscia.be
tel +32 (0)2 238 98 54

lkneipe@essenscia.be
tel 32 (0)2 238 97 42

vgervais@essenscia.be
tel 32 (0)2 238 97 72

lcourtois@essenscia.be
tel 32 (0)2 238 97 42

Phytofar-Recover

Secrétariat

// Hilde BOUDRY



Présidente

// Peter DE WIT



Executive manager

// Dominique VINAGE



Assistante

peter.de.wit@phytofarrecover.eu
tel +32 (0)2 238 97 44

dominique.vinage@phytofarrecover.eu
tel +32 (0)2 238 98 56



Comités de guidance *Phytofar*

// COMMUNICATION

(jusqu'au 11 mai 2012)

Hilde Boudry – coordinatrice

// DISTRIBUTION

Stefaan Deconinck – coordinateur

// GARDEN

Hendrik Vervenne – coordinateur

// Réglementation GARDEN

Hendrik Van Bogaert – coordinateur

// QUESTIONS ECONOMIQUES

ET SOCIALES

Aimé Van Rumst – coordinateur

// RÉGLEMENTATION

Yannick Griveau – coordinateur

// EAU

Kris Leemans – coordinateur

// UTILISATION DURABLE

Marc Sneyders – coordinateur

Nous souhaitons également remercier certaines personnes pour leur contribution :

// le président sortant de Phytofar, Bernard Pecquereau ;

// le président sortant de Phytofar-Recover, Jean-Marie Descamps ;

// les anciens coordinateurs des comités de guidance: Klaus Kötting ("Réglementation")

Kristian Van de Cauter ("Garden")

Membres de *Phytofar*

Les membres de Phytofar mettent sur le marché des produits de protection des plantes pour l'agriculture professionnelle, la protection des plantes au niveau professionnel en dehors de l'agriculture (entrepreneurs d'espaces verts, jardiniers) et pour le grand public qui souhaite protéger son (jardin) potager.

BASF Belgium Coordination Center Comm. V.

Drève Richelle 161 E/F 1410 Waterloo www.agro.basf.be

BAYER CROPSCIENCE

JE Mommaertslaan 14 1831 Diegem www.bayercropscience.be

BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE

JE Mommaertslaan 14 1831 Diegem www.bayergarden.be

BELCHIM CROP PROTECTION

Technologielaan 7 1840 Londerzeel www.belchim.com

BELGAGRI (tot 31 december 2011)

Rue des Tuiliers 1 4480 Engis www.belgagri.be

CERTIS EUROPE

Boulevard de la Woluwe 60 1200 Bruxelles
www.certiseurope.com

COMPO BENELUX

Filliersdreef 14 9800 Deinze www.compo.be

DOW AGROSCIENCES

Prins Boudewijnlaan 41 2650 Edegem www.dowagro.com/be

DUPONT DE NEMOURS (Belgium)

Antoon Spinoystraat 6 2800 Mechelen www.bel.ag.dupont.com

EDIALUX-FORMULEX

Rijksweg 28 2880 Bornem www.edialux.be

HERMOO BELGIUM

Lichtenberglaan 2045 3800 St. Truiden www.hermoo.com

MAKHTESHIM-AGAN Benelux & Nordic

P.O. Box 355 NL-3830 AK Leusden www.mabeno.com

MONSANTO EUROPE

Scheldelaan 460 - Haven 627 2040 Antwerpen
www.monsanto.com

NUFARM

Postbus 51 B-9200 Dendermonde www.nufarm.com/DE

PROTEX

Technologielaan 7 1840 Londerzeel www.protexnv.be

SCOTTS BENELUX

Oostjachtpark 1 9100 Sint-Niklaas www.scotts.com

SYNGENTA CROP PROTECTION

Lange Ambachtstraat 16A 9860 Oosterzele www.syngenta.be

TAMINCO

Pantserschipstraat 207 9000 Gent www.taminco.be

Sources des photos

Sofie Vergucht : couverture et pages 7, 23, 25, 40, 42, 51 et 59

Herlinde Noppe : pages 11, 12, 15, 16, 19, 28, 30 et 33

Henk Wallays : page 35

Cédric Oostland : pages 36 et 50

Marcel Van Coile : pages 46, 56, 57 et 58

Inagro : page 39

Services agricoles de la Province de Liège : pages 53 et 55



Phytofar